

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4061-2018

Date : 10 juin 2019

HEURE	REMARQUES
9 h	Début de l'audience
9 h	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h	Remarques préliminaires de Me Lise Duquette sur le déroulement de l'audience. Elle rappelle les quatre sujets à l'ordre du jour et demande aux participants de s'y limiter
9 h 01	Me Simon Turmel présente les témoins d'Hydro-Québec Distribution (HQD)
9 h 01	<u>Affirmation solennelle</u> : Hubert Nolet Côté, Hydro-Québec TransÉnergie (HQT), direction Contrôle des mouvements d'énergie, Ingénieur, Complexe Desjardins Charles-David Franche, HQD, Chef – Optimisation des approvisionnements, Complexe Desjardins, 24 <sup>e</sup> étage Éric Desrosiers, HQD, Conseiller Prévision production éolienne, Complexe Desjardins, Montréal
9 h 10	Adoption de la preuve par les témoins d'Hydro-Québec (HQ)
9 h 10	Fin de l'adoption de la preuve par les témoins d'HQ
9 h 10	Contre-interrogatoire des témoins d'HQ par Me Steve Cadrin de l'AHQ-ARQ
9 h 20	<u>Engagement n° 1 d'HQT</u> (sous pli confidentiel si nécessaire) : Déposer le FU mesuré par rapport au facteur d'utilisation contractuel des parcs du 1 <sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2018 (demandé par l'AHQ-ARQ)
9 h 20	Échanges entre Me Turmel (HQD), Me Cadrin et Me Duquette sur la confidentialité du document sous pli confidentiel
9 h 25	Me Duquette précise que les participants qui le désirent pourront prendre connaissance, sur support informatique, du document relatif à l'engagement n° 1 à la pause, avant les questions de la Régie
9 h 25	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins d'HQ par Me Cadrin
9 h 42	<u>Objection par Me Turmel</u> (HQ)
9 h 42	Réplique de Me Cadrin, pour l'AHQ-ARQ
9 h 42	Me Duquette précise qu'il s'agit de voir questions et les réponses et qu'on s'entendra sur la lettre du 3 mai 2019
9 h 43	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins d'HQ par Me Cadrin
9 h 52	<u>Objection par Me Turmel</u> , (questionne la plus-value d'obtenir l'information supplémentaire demandée par Me Cadrin et question est tardive)
9 h 54	Réplique de Me Cadrin pour l'AHQ-ARQ
9 h 54	Me Duquette demande à Me Cadrin d'expliquer l'utilité de ces données

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4061-2018

Date : 10 juin 2019

HEURE	REMARQUES
9 h 55	Me Cadrin réplique que ça permettra de vérifier la validité et la qualité des données
9 h 55	Supplique de Me Turmel
9 h 58	<u>Objection accueillie</u>
9 h 58	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins d'HQ par Me Cadrin
10 h 21	Fin du contre-interrogatoire des témoins d'HQ par Me Cadrin de l'AHQ-ARQ
10 h 22	L'audience est suspendue
10 h 49	Reprise de l'audience
10 h 49	Me Turmel (HQ) précise que le document a fait l'objet de consultation durant la pause et que HQ déposera le document sous pli confidentiel
10 h 50	Le témoin Desrosiers explique pourquoi
10 h 50	Me Turmel (HQ) précise que M. Antoine Gosselin a lui aussi pris connaissance du document et que l'entente de confidentialité signée prend donc aussi en compte ledit document
10 h 52	Échanges entre Me Duquette, Me Cadrin et Me Turmel
10 h 52	Contre-interrogatoire des témoins d'HQ par Me André Turmel, pour la FCEI
11 h 14	Question de précision au témoin Desrosiers par Me Pierre R. Fortin, pour la Régie
11 h 14	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins d'HQ par Me Turmel, pour la FCEI
11 h 14	Fin du contre-interrogatoire des témoins d'HQ par Me Turmel, pour la FCEI
11 h 14	Questions de la Régie aux témoins d'HQ
11 h 43	<u>Me Duquette dépose :</u> A-0028 : Tableau 1 : Coût du contrat – 1 <sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, extrait du rapport HQD du 23 novembre 2018 en suivi de la décision D-2016-095, et Tableau 1 : Coût de l'entente – 1 <sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017, extrait du rapport HQD du 24 novembre 2017 en suivi de la décision D-2016-095
11 h 43	Poursuite des questions de la Régie aux témoins d'HQ
12 h 34	Échanges entre Me Duquette et les intervenants sur leur temps de preuve à venir après la pause dîner
12 h 34	L'audience est suspendue
13 h 32	Reprise de l'audience
13 h 32	Poursuite des questions de la Régie aux témoins d'HQ

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4061-2018

Date : 10 juin 2019

HEURE	REMARQUES
13 h 37	<u>Me Duquette dépose</u> : A-0029 : Coût du service de compensation de l'énergie globale annuelle avec une assymétrie constante de 1,85 \$/MWh pour les surplus éoliens et de 47,40 \$ MWh pour les déficits éoliens
13 h 37	Poursuite des questions de la Régie aux témoins d'HQ
13 h 50	Fin des questions de la Régie aux témoins d'HQ
13 h 50	Me Cadrin, pour l'AHQ-ARQ, présente son témoin, M. Marcel-Paul Raymond
13 h 50	<u>Affirmation solennelle</u> : Marcel-Paul Raymond, Consultant en énergie, 2200, rue Harriet-Quimby, suite 110, Ville Saint-Laurent
13 h 50	Présentation de la preuve de l'AHQ-ARQ par Me Cadrin
13 h 51	<u>Me Cadrin dépose</u> : C-AHQ-ARQ-0026 : Présentation de la preuve de l'AHQ-ARQ
14 h 16	Fin de la présentation de la preuve de l'AHQ-ARQ
14 h 16	Interrogatoire par Me Fortin, pour la Régie, du témoin Raymond
14 h 20	Fin de l'interrogatoire par Me Fortin du témoin Raymond
14 h 20	Questions de Me Duquette au témoin Raymond
14 h 30	Fin des questions de Me Duquette au témoin Raymond de l'AHQ-ARQ
14 h 30	Le témoin Raymond de l'AHQ-ARQ est libéré
14 h 30	Me Turmel, pour la FCEI, présente son témoin M. Antoine Gosselin
14 h 32	<u>Affirmation solennelle</u> : Antoine Gosselin, 1039, rue de Dijon, Québec
14 h 32	Présentation de la preuve de la FCEI par le témoin Gosselin
14 h 38	Fin de la présentation de la preuve de la FCEI
14 h 39	Aucun contre-interrogatoire du témoin Gosselin
14 h 39	Questions au témoin Gosselin par Me Duquette
14 h 43	Fin des questions au témoin Gosselin par Me Duquette
14 h 43	Le témoin Gosselin de la FCEI est libéré
14 h 43	Me Duquette demande au Distributeur s'il a une contre-preuve. Ce dernier indique que non. Me Duquette offre également au Distributeur (et aux intervenants) la possibilité de déposer une preuve complémentaire relative à l'équilibrage intra-horaire, s'il le souhaite. Elle demande aussi aux participants



800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4061-2018

Date : 10 juin 2019

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> <b>Année/mois/jour</b>
NOM :	Hubert Nolet Côté,	2019/06/10
ENTREPRISE :	HQT, direction Contrôle des mouvements d'énergie	
PROFESSION :	Ingénieur	
ADRESSE :	Complexe Desjardins	

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> <b>Année/mois/jour</b>
NOM :	Charles-David Franche	2019/06/10
ENTREPRISE :	HQD	
PROFESSION :	Chef – Optimisation des approvisionnements	
ADRESSE :	Complexe Desjardins, 24 <sup>e</sup> étage	

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> <b>Année/mois/jour</b>
NOM :	Éric Desrosiers	2019/06/10
ENTREPRISE :	HQD	
PROFESSION :	Conseiller Prévision production éolienne	
ADRESSE :	Complexe Desjardins, Montréal	

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> <b>Année/mois/jour</b>
NOM :	Marcel-Paul Raymond	2019/06/10
ENTREPRISE :		
PROFESSION :	Consultant en énergie	
ADRESSE :	2200, rue Harriet-Quimby, suite 110, Ville Saint-Laurent	

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> <b>Année/mois/jour</b>
NOM :	Antoine Gosselin	2019/06/10
ENTREPRISE :		
PROFESSION :	Économiste	
ADRESSE :	1039, rue de Dijon, Québec	

**PROTOCOLE D'OUVERTURE**  
**AUDIENCE DU 10 JUIN 2019**

**DOSSIER : R-4061-2018**

DEMANDE D'HQD POUR L'APPROBATION DES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE  
D'INTÉGRATION ÉOLIENNE ET DES CRITÈRES D'ANALYSE DES SOUMISSIONS EN VUE  
DE L'ACQUISITION D'UN SERVICE D'INTÉGRATION ÉOLIENNE

Le Régisseur désigné dans ce dossier est **M<sup>e</sup> Lise Duquette**

Le procureur de la Régie est **M<sup>e</sup> Pierre Fortin**

La **demanderesse** est :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)  
Représentée par M<sup>e</sup> Simon Turmel

Les **intervenants** sont :

ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU  
QUÉBEC (AHQ-ARQ)  
représenté par M<sup>e</sup> Steve Cadrin

**FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION  
QUÉBEC) (FCEI)**  
Représentée par M<sup>e</sup> André Turmel

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER  
UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?**

---

---

---

---

**Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement et de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience.**

**Prenez note qu'aucun breuvage autre que de l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la salle d'audience. Merci.**

